

il faudra y mettre de la persévérance et nous ne pouvons mieux faire qu'engager l'excellent chasseur qu'est M. OVERLAET à poursuivre ses investigations de ce côté.

A. COLLART.

Assemblée mensuelle du 1^{er} octobre 1955

Présidence de M. R. MAYNÉ, *Président*

Décisions du Conseil. — Lors de l'Assemblée générale du 8 janvier 1956, il sera procédé à l'élection de 4 membres du Conseil en remplacement de M. R. MAYNÉ, Président sortant et non rééligible, et de MM. E. DERENNE, E. JANSSENS et A. RAIGNIER, membres sortants et rééligibles. Candidats présentés par le Conseil: MM. R. BRENY, E. DERENNE, E. JANSSENS et A. RAIGNIER.

D'autre part, le Conseil présentera aux suffrages des membres présents, la candidature à la Présidence de M. S.G. KIRIAKOFF.

Toute proposition signée par 7 membres et adressée par écrit au Conseil d'administration est portée à l'ordre du jour (art. 14, 2, des Statuts).

D'autre part, il est rappelé (art. 15) que tout membre associé peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre membre associé muni de pouvoirs écrits.

Correspondance. — M. W.L. HASSEWER nous communique sa nouvelle adresse: 22, rue au Bois, Diegem.

Divers. — Après les communications et les discussions auxquelles elles donnèrent lieu, le Président présente une série de remarquables clichés en couleur concernant des aspects très caractéristiques du pays gaumais, tout particulièrement sur Torgny et les marais de Vance. M. MAYNÉ accompagne ces projections de commentaires qui permettent aux membres d'apprécier l'incalculable intérêt de ces régions au point de vue de la faune entomologique.

COMMUNICATION

**Coléoptère rare de Belgique: *Ludius ferrugineus* LINNÉ (Elate-
ridae).**

Pendant une chasse en compagnie de notre collègue R. MICHIELS et un de mes collègues de la « Vereniging voor Entomologie »

d'Anvers, M. L. VAN DIJCK, j'ai eu la bonne chance de capturer un *Ludius ferrugineus* LINNÉ ♂. A Wilmarsdonck (maintenant Anvers), je me trouvais sous un vieux saule sur la digue venant de Ekeren lorsque le coléoptère sauta sur ma manche. Je n'eus qu'à fermer le bras pour le capturer. C'était le 23.VII.1955. M. L. VAN DIJCK, qui en est maintenant le propriétaire, l'a déterminé et notre aimable collègue, M. C. SEGERS, a bien voulu confirmer la détermination, ce pour quoi je le remercie sincèrement.

L. MARNEF.